



Étape N°1 du Circuit du Québec

## INSTRUCTIONS DE COURSE / SAILING INSTRUCTIONS

Du 28 au 30 juin 2019

Club de Voile Grande-Rivière / École de Voile du CVGR, Gatineau, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec

L'annotation (PD) dans une règle de l'avis de course signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

### 1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les «règles» telles que définies dans les Règles de course à la voile.  
*The regata will be governed by the rules as they are defined by the Racing Rules of Sailing.*
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.  
*In the event of conflict between the French and English versions, the French version will take precedence.*
- 1.3 Chaque voilier doit soumettre son numéro de voile à l'inscription et ce numéro doit correspondre au numéro inscrit sur la voile. Un voilier qui court sans numéro de voile ou avec un numéro qui ne correspond pas à celui qu'il a soumis à l'inscription pourra être sujet à une réclamation.  
*Each competitor must indicate the boat's sail number at registration, and this number must correspond with the number on the sail. A competitor who races without a sail number or with a number that does not match the one provided at registration may be protested.*

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé dans les fenêtres de l'École de voile faisant face à la rivière.  
*Notices to Competitors will be posted on the official notice board located at the sailing school windows facing the river.*

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux Instructions de Courses, sera affichée avant 09h00 le jour même de son entrée en vigueur.  
*Any change to the Sailing Instructions will be posted by 09h00 on the day it takes effect.*
- 3.2 Toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.  
*Any change to the scheduling of races will be posted before 20h00 on the day before it takes effect.*

### 4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât situé en face de l'École de Voile.  
*Signals made ashore will be displayed on the mast located in front of the sailing school.*
- 4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât, le signal d'attention «1 minute» est remplacé par «non moins que 30 minutes». Les bateaux ne peuvent quitter l'aire de mise à sec lorsque le pavillon AP est hissé.

(PD)

*When the AP flag is displayed ashore, "1 minute" is replaced with "no less than 30 minutes". Boats shall not leave the dock while AP flag is displayed ashore. (DP)*

## 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Un total de 7 courses est prévu.  
*A total of 7 races is expected.*
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00.  
*The scheduled warning signal time for the first race of each day is 10h00.*
- 5.3 Le dimanche, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.  
*No warning signal shall be given after 14h30 on Sunday.*

## 6. Pavillons de classe

<i>Classe/Class</i>	<i>Pavillon/Flag</i>	<i>Zone de course/course</i>
Optimist flotte verte	Drapeau vert	TBD
Optimist	Pavillon de classe Optimist	TBD
Laser 4.7/Radial	Pavillon de classe Laser	TBD

## 7. ZONE DE COURSE

L'annexe B indique la localisation des zones de course.  
*Annex B shows the location of the racing zones.*

## 8. LE PARCOURS

- 8.1 Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que le nombre de tours à réaliser.  
*Course diagrams are included in appendix A, showing the approximate angles between sections of the course, the order in which the marks must be sailed and from which side the mark must be rounded, as well as the required number of turns.*

## 9. LES MARQUES

- 9.1 Les marques utilisées seront affichées sur le tableau officiel avant 20h00 la veille de la première journée de courses.  
*Marks used will be described on the official board before 20h00 on the day before the first race is to be held.*

## 10. LE DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera située entre le mât du bateau comité arborant un drapeau orange au côté tribord de la ligne de départ et une pin ou un mât arborant un drapeau situé sur le côté babord de la ligne de départ.  
*The starting line on each course will be located between the mast of the committee boat displaying an orange flag or the CC flag located on the starboard side of the line, and a pin or mast flying a flag located on the port side of the start line.*

10.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.  
*Boats for whom the starting signal has not been given shall stay clear of the starting zone.*

10.3 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.  
*A boat that has not taken the start within 5 minutes after its starting signal shall be scored DNS. This changes rules A4 and A5.*

## 11. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la marque d'origine (ou la ligne d'arrivée) vers une nouvelle position.

*To change the next leg of the course, the race committee shall move the original mark (or the finish line) to a new position.*

## 12. L'ARRIVÉE

12.1 La ligne d'arrivée sera située entre le mât du bateau comité arborant un drapeau orange, et par une bouée orange située à l'autre extrémité.

*The finish line shall be located between the mast of the race committee displaying an orange flag, and an orange buoy located at the other extremity.*

## 13. TEMPS LIMITES

13.1 Les temps limites et le temps cible sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps limite</i>	<i>Temps cible</i>
Laser	60 minutes	45 minutes
Optimist	60 minutes	30 minutes
Flotte Verte		20 minutes

13.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés en ajoutant les points correspondant à 2 positions de plus que le nombre de bateaux entrés dans la course. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

*Boats who do not finish within 15 minutes of the first boat having done the course and finished will be scored by adding the points corresponding to 2 positions more than the number of boats entered in the race. This modifies rules 35, A4 and A5.*

## 14. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE RÉPARATION

14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et les demandes de réparation doivent être déposées dans un temps limite de 60 minutes après le signal d'arrivée du bateau comité au port suite à la dernière course de la journée.

*Protest forms are available at the club office. Protests and requests for redress shall be handed in no more than 60 minutes after the arrival of the race committee in the harbor after racing is completed for the day.*

14.2 Les réclamations seront instruites selon leur ordre de réception si possible.  
*If possible, protests will be heard in the order in which they are received.*

14.3 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

*Notice of Protests will be displayed on the official notice board to inform competitors about protests in which they are parties or named as witnesses.*

## **15. CLASSEMENT**

- 15.1 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.  
*When less than 5 races have been completed, a boat's series score shall be the total of her race scores.*
- 15.2 Quand 5 à 7 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.  
*When 5 to 7 races have been completed, a boat's series score shall be the total of her race scores excluding her worst score.*
- 15.3 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes compteront avec le système de pondération.  
*The scoring for all qualifying events will be counted to determine overall results for the Circuit du Quebec.*

## **16. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

Le remplacement d'un participant n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'officiel de course.  
*Substitution of competitors will not be allowed without prior written approval of the protest committee.*

## **17. VÉRIFICATIONS ET MESURAGES**

Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les Instructions de Courses.  
*A boat or equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules and sailing instructions.*

## **18. BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT**

- 18.1 Les juges arboreront un drapeau blanc.  
*Judges will display a white flag.*
- 18.2 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants doivent enregistrer leur bateau auprès du Comité d'organisation des courses.  
*Team leaders, coaches and other support persons must register their boat to the race organizing committee.*
- 18.3 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent se tenir à l'écart des zones où les bateaux sont en courses, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminés leur course, ou que le Comité de Course ait fait un Rappel Général, ou une annulation.  
*Team leaders, coaches and other support persons shall stay outside areas where boats are racing from the time of the preparatory signal for the first class to start until all boats have finished or retired or the race committee signals a postponement, general recall or abandonment.*
- 18.4 Les divers bateaux de support doivent obéir aux appels ou aux directives du Comité de Courses. La possibilité d'une réclamation et des pénalités qui en découlent pour les fautifs des règles 18.2 et 18.3 pourra être appliquée aux concurrents liés aux personnes de ces bateaux de support.  
*Support boats must follow the calls and instructions of the Course Committee. The possibility of a protest or penalties exists for anyone breaking rules 18.2 and 18.3 will be applied to the competitors*

*related to the support boat.*

## **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 19.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau.  
*All competitors shall wear approved life-jackets or other approved personal buoyancy at all times while afloat.*
- 19.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant du parcours auprès de la personne responsable qui se tiendra au bout du quai de l'ÉVO. (PD)  
*All sailboats must register when leaving for and returning from the race course to the designated person who will be standing at the end of the EVO dock. (DP)*
- 19.3 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course aussi tôt que possible.  
*A boat that retires from a race shall notify the race committee as soon as possible.*

## **20. LES PRIX**

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe terminant premier, dans la régata à l'exception de la flotte verte d'optimist. (Tous les participants de la flotte verte recevront un prix de participation).  
*Prizes will be awarded to competitors of each class who have finished first except Opti-Green Fleet. (Participants of the Opti Green Fleet will receive participation prizes.)*

## **21. DÉCISION DE COURIR**

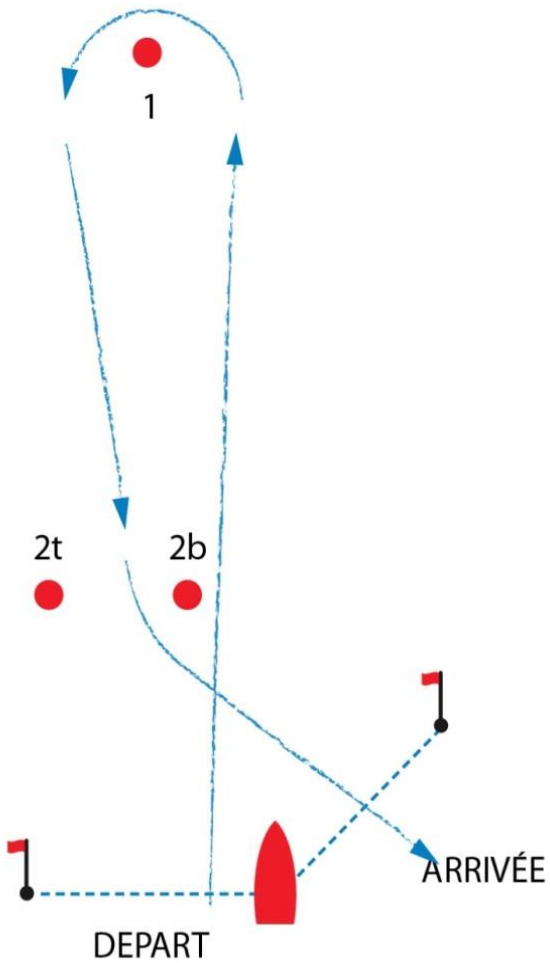
La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (Voir la règle 4 des RCV. « Décision de courir »). Les autorités organisatrices de cette régata, n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou des blessures, ou une mortalité, avant, pendant ou après cette régata.  
*Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. See RRS 4, Decision to Race. The organizing authority and (specify club) will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the regatta.*

## **22. ASSURANCES**

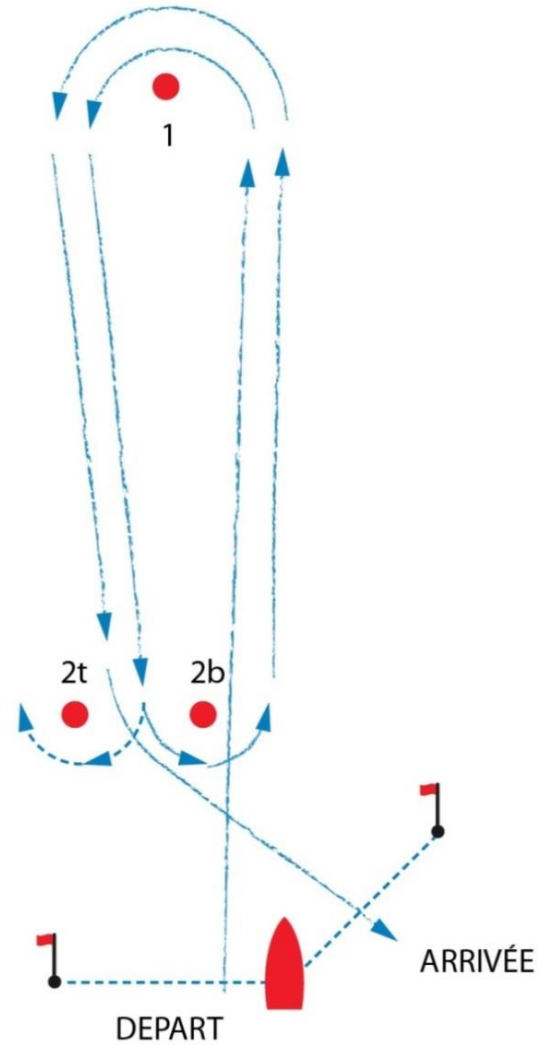
Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties avec une couverture minimum de 500,000.00\$ par accident ou l'équivalent.  
*Each participating boat shall be insured with valid third-part liability insurance with a minimum cover of \$500,000.00 per incident or the equivalent.*

**ANNEXE A / ATTACHMENT A  
ILLUSTRATION DES PARCOURS**

**Parcours 1**  
Départ–1–2(gate)–Arrivée  
Optimist Flotte verte



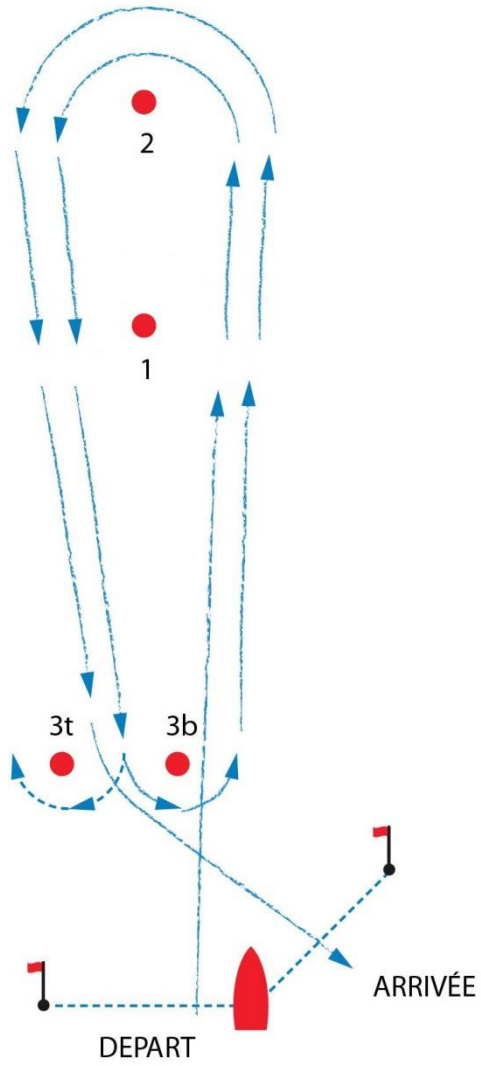
**Parcours 2**  
Départ–1–2(gate)–1–2(gate)–Arrivée  
Optimist



**Parcours 3**  
**Départ-2-3(gate)-2-3(gate)-Arrivée**  
**Lasers**

**Marques de course / Race marks**

- Marque 1 : TBD**
- Marque 2 : TBD**
- Marque 3T : TBD**
- Marque 3B : TBD**



**ANNEXE B /  
ATTACHMENT B  
ZONES DE COURSE**

